



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.21-0

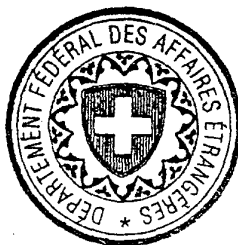
CIEC 3 / 01

Notification
aux Etats membres de la Commission
internationale de l'état civil

Convention relative à la communication internationale par voie électronique

En application des dispositions finales de la Convention relative à la communication internationale par voie électronique, conclue à Athènes le 17 septembre 2001, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de remettre une copie certifiée conforme de ladite Convention aux Etats membres de la Commission internationale de l'état civil ainsi qu'au Secrétaire général de la Commission.

Berne, le 13 décembre 2001



Annexe mentionnée